



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Lutte et prevention: Indre-et-Loire

Question écrite n° 30410

#### Texte de la question

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, precise a l'honorable parlementaire qu'il est tout a fait conscient du travail entrepris par le centre de Port-Bretagne. Ce centre d'accueil, d'ecoute et de prevention pour toxicomanes gere par le centre hospitalier regional de Tours est la seule institution de lutte contre la toxicomanie dans le departement et les difficultes de fonctionnement du centre, compte tenu des moyens qui lui ont ete affectes, ont ete portees a son attention. Il assure l'honorable parlementaire que cette demande sera etudiee avec attention lors de la programmation des mesures nouvelles pour 1988, dans la limite des credits budgetaires qui lui seront affectes.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, precise a l'honorable parlementaire qu'il est tout a fait conscient du travail entrepris par le centre de Port-Bretagne. Ce centre d'accueil, d'ecoute et de prevention pour toxicomanes gere par le centre hospitalier regional de Tours est la seule institution de lutte contre la toxicomanie dans le departement et les difficultes de fonctionnement du centre, compte tenu des moyens qui lui ont ete affectes, ont ete portees a son attention. Il assure l'honorable parlementaire que cette demande sera etudiee avec attention lors de la programmation des mesures nouvelles pour 1988, dans la limite des credits budgetaires qui lui seront affectes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Proveux Jean](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30410

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 1987, page 5229

**Réponse publiée le :** 11 janvier 1988, page 156